

ARRETE PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTIONS A UNE ADJOINTE
Arrêté N° 2025/11/139

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18, qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Cécile MARTIN au poste d'adjointe au Maire en date du 25 mai 2020,

Vu l'arrêté municipal N° 2020/05/79 en date du 29 mai 2020 portant délégation d'une partie des fonctions du Maire à Mme Cécile MARTIN, adjointe au maire, pour assurer la bonne marche des services municipaux et une parfaite continuité de services,

Considérant que le Maire peut, à tout moment, mettre fin aux délégations qu'il a consenties, sous réserve que la décision ne soit pas inspirée par des motifs étrangers à la bonne marche de l'administration communale,

Considérant l'altération constatée des liens de confiance, à l'origine de la délégation d'une partie des fonctions du Maire à l'intéressée,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté N° 2020/05/79 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions à Mme Cécile MARTIN, adjointe au Maire, est abrogé.

Article 2 : A compter de la notification du présent arrêté à l'intéressée, celle-ci cessera de bénéficier de toute délégation de fonctions au titre de sa qualité d'Adjointe au Maire et de percevoir les indemnités afférentes à cette délégation.

Article 3 : En application des dispositions des articles R421-1 à 5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Article 4 : Le Maire de la commune de Le Pouzin, le Directeur Général des Services, et le comptable public assignataire du Centre de Gestion Comptable de Privas, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, transmis à Monsieur le Préfet, publié, affiché et notifié à l'intéressée.

Fait à Le Pouzin, le 17 novembre 2025

RECU A
LA PREFECTURE LE
17 NOV. 2025



Le Maire,

Christophe VIGNAL

Notifié le 17/11/2025